



N° : 2023DM37

SERVICE : Finances

REF. : IM

DECISION DU MAIRE 2023

Objet

Décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre (M57 Fongibilité des crédits)

Le maire de Marines,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5217-10-6,

Vu la délibération du conseil municipal Nr. 2022-CMa-03-02 du 22 mars 2022 autorisant le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,

Vu la délibération du conseil municipal Nr. 2023-CMa-03-10 du 21 mars 2023 adoptant le Budget Primitif 2023,

Vu la délibération du conseil municipal Nr. 2023-CMa-06-15 du 9 juin 2023 adoptant la Décision Modificative Nr.1 ,

Vu la délibération du conseil municipal Nr. 2023-CMa-09-06 du 12 septembre 2023 adoptant la Décision Modificative Nr.2 ,

Vu l'arrêté municipal Nr. AR2023-116 du 18 août 2023 de mise en sécurité des logements situés 23 place Peyron,

Considérant l'hébergement temporaire des occupants effectué par la commune aux frais du propriétaire responsable du péril,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre pour disposer de crédits suffisants aux comptes impactés,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les transferts de crédits suivants

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Compte	Montant
23	2313 - Constructions en cours	-2 000,00 €
	Chapitre 23	-2 000,00 €
27	275 - Dépôts et cautionnements versés	2 000,00 €
	Chapitre 040	2 000,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €

Article 2 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité et d'en rendre compte au prochain conseil municipal.

Fait à Marines, le 21 septembre 2023

Le Maire,

Nadine NINOT